

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 7 FEVRIER 2015

Prochaine réunion : 27 juin 2015

Neuf membres de l'équipe étaient réunis ce jour, pour la réunion Collégiales de l'hiver à la salle Perroy. Neuf autres membres étaient excusés. Jean-Pierre Brelaud a donné des nouvelles et fait savoir qu'il se mettait en retrait de l'équipe et de la recherche pour l'instant. Dans le cadre des actualités de l'équipe, les membres doivent savoir qu'une rencontre a eu lieu le 9 octobre 2014 avec le directeur du LAMOP, Philippe Bernardi, et Fabrice Delivré, responsable du projet 34 du laboratoire dans lequel le groupe Collégiales est inséré. Les questions de budget ne sont pas remises en cause, mais le directeur insiste pour que nos actions soient davantage intégrées dans la politique du laboratoire, ce qui sera notamment fait pour le prochain colloque organisé, qui essaiera de s'insérer dans un appel à projet du Labex Hastec dont le LAMOP fait partie.

Il y a eu une alerte pendant l'été 2014 car tout le site de Paris I a été attaqué, la base et le site n'en ont pas pâti. Une équipe doit reprendre la maintenance de toutes les bases mais la dépendance de notre base Collégiales vis-à-vis de l'Unité propre de service de Villejuif qui s'occupe de plusieurs équipes n'est pas une solution pérenne. Cela explique que plusieurs petits dysfonctionnements pourtant signalés par moi ne trouvent pas pour l'instant de solution. On est dans l'attente du recrutement d'un informaticien pour plusieurs laboratoires mais ce n'est pas dans un horizon proche. Du point de vue de la recherche sur les collégiales, il faut signaler la soutenance le 5 décembre 2014 d'une thèse de doctorat à l'EPHE dont l'auteur est Jean-Charles Bédague, ancien élève de l'Ecole nationale des chartes, et le sujet : *La collégiale Notre-Dame de Saint-Omer jusqu'à la fin du XIII^e siècle*, sous la direction d'Olivier Guyotjeannin. Je l'ai invité à venir nous parler en 2016 et il a accepté l'invitation proposant une intervention sur les collégiales séculières de l'espace flamand et ce qui reste de leurs archives, notamment issues de la chancellerie pontificale du XI^e au XIII^e siècle. A eu lieu également à l'Université de Paris-Ouest La Défense le 2 septembre 2014 devant Catherine Vincent sa directrice et moi-même, la soutenance du Master 2 d'Ewen Thual, élève à l'Ecole nationale des chartes, sur *Collèges d'éternité. Les fondations de collégiales dans le diocèse de Rennes (XIII^e- milieu du XVI^e siècle)* qui lève enfin pour nous le voile sur les collégiales bretonnes. Nous en apprendrons plus encore quand il aura soutenu sa thèse d'Ecole des chartes en élargissant l'espace de son étude. Il viendra nous en parler à la réunion de juin 2015. La base devrait pouvoir se remplir grâce à lui pour le diocèse de Rennes, ce ne sera pas numériquement très important puisque ce diocèse ne compte que quatre fondations pour l'instant répertoriées.

Un contact plus précis a pu être établi avec une jeune chercheuse portugaise, Amélia Alvaro de Campos, qui a soutenu en 2009 une thèse de doctorat sur la collégiale Sainte-Juste de Coimbra devant cette Université, pour l'époque médiévale. Cette collègue est venue un mois en France en mars 2015, lauréate de la bourse Robert de Sorbon attribuée par le LAMOP, elle a pu davantage y découvrir l'historiographie française sur le monde canonial et sur la prosopographie qui y est associée. Elle commence également en septembre 2015 un post-doctorat d'une durée de 6 ans financé par le gouvernement portugais et voudrait dans ce cadre élargir ses recherches aux collégiales de la ville de Coimbra, qui cumulent toutes le statut d'églises paroissiales, ainsi que sur la prosopographie du personnel canonial de la ville. Des contacts ont été établis entre elle et Emmanuel Moureau dans la mesure où beaucoup de clercs quercynois ont obtenu des bénéfices au Portugal et en particulier à Coimbra. Elle viendra travailler avec moi pendant une semaine à Limoges début 2016.

Nous avons eu le 18 juillet 2014 les résultats de la soumission du projet COLÉMON en réponse à l'appel à projets génériques de l'ANR. Elle est négative mais il n'y a eu que 8 % de lauréats et un seul projet d'histoire médiévale financé. Les experts ont considéré que la partie proprement historique de COLÉMON était excellente mais que la démarche devait être davantage explicitée quant à la méthodologie concrète de la réalisation cartographique qui devait sous-tendre les analyses proposées dans le rapprochement de l'histoire des monastères et des collégiales. Une nouvelle préproposition tenant compte de ces remarques a été redéposée à l'automne 2014 et elle a

été à nouveau retenue pour la phase 2. Un projet détaillé a été proposé le 27 avril 2015.

Un tour d'horizon de notre site montre qu'il a un peu évolué depuis la dernière réunion. Il faut songer à bien mettre à jour les actualités scientifiques et publications de chacun, en particulier quand un article était annoncé à paraître et qu'il est paru. Les consignes de remplissage de la base ont encore changé, ne pas oublier de mettre sa propre version à jour avec elles.

Quant à la base, elle compte actuellement 608 notices pour 63 diocèses. Ont été complétés les diocèses de Rouen, de Viviers, de Mende, de Chartres, de Cambrai, Théroutanne et Tournai. Il faut veiller à ne pas utiliser le guillemet (") qui provoque des erreurs d'enregistrement des notices. Pour contourner le problème, il faut employer deux fois l'apostrophe. Penser également à supprimer la mention « Notice en cours de rédaction » quand celle-ci est terminée. La base est toujours très consultée, en moyenne par 40 à 50 visiteurs par semaine, pour plus d'une centaine de pages vues et un temps de connexion de 5-6 à 13 minutes. Elle est donc vraiment utilisée comme un outil de travail et il faut veiller à bien entrer les informations et à les vérifier soigneusement.

L'équipe a eu ensuite le plaisir d'entendre Jean-Vincent Jourd'heuil pour un exposé très fourni et très argumenté sur les sépultures d'évêques dans les églises collégiales (dans les provinces de Lyon, Reims, Rouen, Sens et les diocèses de Tours, Bourges et Besançon, entre 1000 et 1500). Il propose de dresser une typologie en sept catégories différentes.

1. Les collégiales choisies comme lieux de sépulture par contrainte car la mort eut lieu loin du siège et que le défunt a manifesté le souhait de ne pas voir son corps transféré, tant il est vrai que le lieu de la mort conditionne souvent le lieu d'inhumation et que même, au XV^e siècle, il n'est pas obligatoire qu'un évêque soit enterré dans son église cathédrale. En revanche, la pratique du démembrement existe et l'on peut très bien avoir recueilli du seul cœur de l'évêque, à condition que la communauté accueillante soit d'accord. Pierre de Longueil, évêque d'Auxerre, est inhumé en 1474 à la collégiale Sainte-Eugénie de Varzy avant d'être transféré à la cathédrale. Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai, hésite longtemps sur le choix de son lieu d'inhumation : soit Sainte-Gudule de Bruxelles, soit Saint-Rombaut de Malines, soit la cathédrale en fonction des événements de la fin de sa vie en 1480. Il meurt à Malines, son corps est finalement accueilli à Gudule et son cœur à Cambrai.
2. Les collégiales, anciennes basiliques funéraires, au contact de la cité. Le phénomène de captation des sépultures épiscopales par ces chapitres s'épuise au XI^e siècle mais des collégiales continuent d'accueillir les corps épiscopaux après cette date. Avant ce siècle, on ne sait ce qu'il en est pour les diocèses de Paris, Orléans, Troyes, Senlis alors que s'y implantent des collégiales très liées à la cathédrale sous beaucoup d'aspects car elles sont le lieu où repose un corps saint d'évêque. On sait également que certaines collégiales importantes ont une aire d'inhumation réservée au clergé de la cathédrale. Les collégiales périurbaines sont donc boudées après 1200 sauf à Lyon par exemple ou encore à Orléans. Dans cette dernière cité, pas d'abbaye bénédictine mais cinq collégiales, dont Saint-Aignan, collégiale royale. Sainte-Euverte a toujours été première possession du chapitre cathédral. Manassès, évêque d'Orléans qui régularise l'établissement par l'importation de Victorins, y est enterré ainsi que Dreux de Mâcon, en 1072, mais ces deux évêques ne choisissent pas d'abord les chanoines réguliers mais plutôt une église insigne.
3. Les collégiales fondées ou refondées par des évêques, dans la cité ou le diocèse, comme Dagbert, archevêque de Bourges, mort en 1138 et inhumé à Saint-Outrille de Bourges. Hugues de Salins, son contemporain, choisit sa collégiale Saint-Paul de Besançon pour son corps et Sainte-Madeleine pour son cœur, malgré les liens qu'il entretient par ailleurs avec Cluny. Dans le diocèse, certains évêques ont fondé des établissements dans l'*episcopatus*, souvent à partir de rien comme Jean, évêque de Nevers, fondateur en 1196 de Saint-Marcel de Prémery, à côté de son château, où il est enterré. Cas un peu similaire : Yves de Chartres choisit en 1115 la collégiale Saint-Quentin de Beauvais qu'il a non pas fondée mais régularisée.

4. Les collégiales liées au cursus suivi par l'évêque pendant sa vie. Sa région d'origine comme l'Auvergne pour Gilles Aycelin, archevêque de Narbonne puis de Rouen, décédé en 1318, qui choisit la collégiale Saint-Cerneuf de Billom dans le diocèse de Clermont ; la Normandie pour Jean de Marigny, évêque de Beauvais puis archevêque de Rouen, qui meurt en 1351 et repose à Notre-Dame d'Ecouis, dont il est seigneur et qu'il a par ailleurs fondée ; le comté de Bourgogne pour Jean Chevrot, évêque de Tournai, mort à Lille en 1460, et enterré à la cathédrale pour son corps mais à la collégiale Saint-Hippolyte de Poligny dans le diocèse de Besançon pour son cœur. Les deux premiers n'avaient par ailleurs que des liens distendus avec leur diocèse. D'autres évêques sont reliés à leur lieu d'inhumation par un bénéfice détenu pendant leur carrière, tel Pierre de Savoie, archevêque de Lyon mais ancien chanoine de Saint-Just et inhumé dans cette collégiale lyonnaise en 1332.
5. Les collégiales qui auraient pu accueillir des corps d'évêques. Philippe de Molins a fondé Notre-Dame de Moulins-Engilbert dans le diocèse de Nevers en 1378 mais il oublie ensuite sa fondation et choisit les Chartreux de Paris où il fut sous-chantre de la cathédrale. Philippe d'Arbois, évêque de Tournai, associé à la fondation de Notre-Dame d'Arbois en 1382 par la comtesse de Bourgogne ne la choisit pas pour autant. Dans les testaments de Michel de Creney, évêque d'Auxerre et de Germain de Ganay, évêque d'Orléans puis de Cahors, on peut lire que ces prélats envisagent soit leur cathédrale, soit une collégiale, soit la chartreuse, en fonction du lieu de leur mort.

D'autres pistes de recherche peuvent être explorées : qu'en est-il dans la province de Vienne et ailleurs dans les régions méridionales ? Cette typologie y est-elle valable ? Où la tombe se trouvait-elle précisément dans la collégiale ? Certains évêques avaient avec certaines des liens forts sans que cela se traduise par un choix de sépulture mais bien plutôt par la construction d'une mémoire spirituelle par la fondation d'obits. En conclusion, c'est une grande liberté qui règne dans ce choix et au sein d'une même famille, les différents membres pouvant manifester des préférences très différentes comme chez les Amboise.

Nous terminons notre rencontre par une évocation des derniers colloques qui concernent nos thématiques de recherche. Un colloque a eu lieu à Saint-Amand-les-Eaux les 10 et 11 octobre 2014 (le programme est disponible sur le site Collégiales). Il était organisé par Noëlle Defou-Leca, Philippe Racinet, Jean Heuclin, Pascal Montaubin et moi-même sur *Moines et chanoines en Europe du Nord-Ouest (IX^e-XVIII^e siècle)* et voulait s'inspirer de la dynamique inaugurée par le projet COLÉMON en associant au maximum les spécialistes d'histoire canoniale séculière et régulière et les spécialistes d'histoire monastique. Le public était largement au rendez-vous et plusieurs communications ont répondu aux attentes, notamment sur les modalités d'accueil des hôtes dans les différents types de communautés (Mathilde Gardeux et Hervé Chopin), la fondation des établissements de prière séculiers et réguliers dans le diocèse de Rouen (Vincent Tabbagh), la création de paroisses sous le patronage de communautés monastiques ou canoniales à Troyes (Abel Lamauvinière) ou l'utilisation des stalles (Kristiane Lemé). Des actes sont prévus.

Eut lieu ensuite les 28 et 29 novembre 2014, à Limoges puis au Dorat, une autre rencontre portant sur la figure de saint Israël, chantre de la collégiale du Dorat en Limousin, prétexte à un élargissement en forme de bilan de nos connaissances sur les établissements canoniaux autour de l'an mil et jusqu'à la réforme grégorienne. Des actes seront également publiés aux PUR mais il en ressort dès à présent d'intéressantes réflexions sur l'application en fait très hétérogène de la règle d'Aix selon les régions, sur la difficulté d'appréhender archéologiquement autant que dans les sources écrites ce que représente un *claustrum* canonial, sur les modalités concrètes de la fondation d'un chapitre au XI^e siècle, sur l'émergence de figures de sainteté canoniale puisées dans cette première moitié du siècle et mises en forme dans les cadres grégoriens quelques décennies plus tard, sur la gestion concrète du patrimoine des communautés canoniales.